



# Retrait double agrément et rupture de contrat ASA

Par **alfred95**, le **21/11/2015** à **16:22**

Bonjour,

la compagne d'un frère a frappé son fils en présence de mon frère.

Ils sont tous deux convoqués à la police nationale pour audition ce jour.

Le fils aîné de sa compagne a porté plainte contre eux deux pour non-assistance à personne en danger a priori.

Mon frère est agent de sûreté aéroportuaire (ASA) et est assermenté, est employé chez sous-traitant d'air france, sur plateforme de roissy paris CDG et craint une rupture de son contrat de travail, ayant eu son badge retiré a priori par la police nationale ce jour et son double agrément.

le refus du procureur ou du préfet emporte t-il rupture du contrat de travail ? temporaire ou définitif ? Quels sont les droits dévolus à mon frère (témoin de l'acte incriminé) et non auteur. Enfin, lui et sa compagne sont en union libre sans aucun pacs ou autre régime légal.

Merci de votre réponse

Mme COUBLE IA, le 21\_11\_2015

mc.couple@orange.fr